



Syndicat National des Enseignements de Second Degré
Section Académique de Besançon
19 avenue Édouard Droz - 25000 Besançon
Téléphone : 03.81.47.47.90
E-mail : s3bes@snes.edu - Internet : www.besancon.snes.edu

Besançon, vendredi 3 juin 2015

Secrétariat académique,
Philippe Piguet

Objet : baccalauréat 2015, correction des épreuves écrites de SES

Monsieur le Recteur,

Dans le contexte de la session 2015 du baccalauréat, notre attention a été attirée par la situation particulière des professeurs de SES. Convoqués pour la correction d'un certain nombre de copies d'enseignement obligatoire de SES, certain(e)s, lors de la commission d'harmonisation du mercredi 24 juin ont eu la surprise de voir augmenter ce nombre, à remettre cependant dans les mêmes délais et pour la même rémunération.

De fait, les élèves suivant un enseignement de spécialité de SES au cours de l'année composent durant 5 heures (4h + 1h) pour réaliser deux épreuves (obligatoire et spécialité), or la rémunération ne comprend qu'une épreuve... Cette situation est pour le moins extravagante et provoque chaque année davantage de frustration et de colère de la part des correcteurs : les délais sont courts (moins d'une semaine pour une centaine de copies par exemple) et la moitié est corrigée gracieusement. C'est pourquoi il serait juste et souhaitable que, dès cette année, la rémunération soit le reflet de la réalité et, qu'à partir de l'an prochain, il soit tenu compte, dans la distribution du nombre de copies, de la présence de copies de spécialité ou non.

Dans l'espoir que ces observations de terrain retiendront votre attention, nous vous prions de bien vouloir agréer, monsieur le Recteur, l'expression de notre profond attachement au bon fonctionnement du service public d'Éducation nationale.

Pour le Secrétariat académique du SNES-FSU,
Philippe Piguet